

3.7 – Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de tous les habitants

AGIR POUR GARANTIR LA BONNE SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Ambition

Même si elle n'en a pas la compétence, la commune agit sur la santé des habitants via les différentes politiques publiques qu'elle porte. La Ville de Bayonne a intégré le Réseau Français des Villes Santé qui relaie auprès du gouvernement les différentes actions mises en œuvre par les villes afin qu'elles puissent être intégrées comme des relais d'actions efficaces pour améliorer la santé de tous.

Par l'adoption d'un Plan Municipal de Santé, la Ville de Bayonne se dote d'un outil de valorisation et d'évaluation de son action en matière de santé et de l'impact des politiques publiques sur la santé des habitants.

Ce Plan Municipal de Santé permettra également de décliner, à l'échelle de la commune, les préconisations du Contrat Local de Santé piloté par la CAPB.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Inclusion - Égalité
- Solidarité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté Pays Basque,
Centre hospitalier
de la Côte Basque,
ARS, CPAM,
associations

Éléments DE CONTEXTE

Même si elle n'en a pas la compétence, la commune agit sur la santé des habitants via les différentes politiques publiques qu'elle porte. La Ville de Bayonne a intégré le Réseau Français des Villes Santé qui relaie auprès du gouvernement les différentes actions mises en œuvre par les villes afin qu'elles puissent être intégrées comme des relais d'actions efficaces pour améliorer la santé de tous.

Par l'adoption d'un Plan Municipal de Santé, la Ville de Bayonne se dote d'un outil de valorisation et d'évaluation de son action en matière de santé et de l'impact des politiques publiques sur la santé des habitants.

Ce Plan Municipal de Santé permettra également de décliner, à l'échelle de la commune, les préconisations du Contrat Local de Santé piloté par la CAPB.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté Pays Basque s'est dotée d'un Contrat Local de Santé réunissant les différents acteurs de la santé (ARS, CPAM, Centre hospitalier de la Côte Basque, associations...) pour dégager des priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Le Plan Climat intègre aussi les enjeux de santé humaine, notamment à travers l'orientation: « Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel pour maintenir une qualité de vie favorable à la santé des humains et à leurs activités, tout en préservant la biodiversité locale dans un contexte de changement climatique ».

Descriptif DE L'ACTION

Cette action consiste à finaliser, adopter et mettre en œuvre le Plan Municipal de Santé. Ce dernier est constitué d'un certain nombre d'actions d'animation pour la santé préventive. Ce document-cadre poursuit les objectifs suivants :

1 — Promouvoir : faire connaître les actions de la Ville en matière de santé et sensibiliser les agents et les habitants pour qu'ils soient acteurs de leur santé

- Agir pour la santé des agents et le bien-être au travail.
- Favoriser l'accès à un environnement extérieur de qualité.

2 — Prévenir : développer les actions de prévention

- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé pour tous et sur tous les quartiers.
- Favoriser l'alimentation de qualité et l'activité physique.
- Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages.
- Favoriser une meilleure prise en charge de la santé mentale.

3 — Inclure : favoriser l'accès aux soins pour tous

- Agir pour une ville plus accessible.
- Agir pour une ville plus égalitaire.

4 — Accompagner : développer les partenariats et la mise en réseau des acteurs santé du territoire.

- Développer les partenariats avec les acteurs de la santé du territoire.
- Accompagner les démarches collectives des acteurs de santé tel que la création d'un CTPS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Enfin, la mise en œuvre du Plan Sport Santé et Bien-Être 2021-2025 (issu du schéma directeur des sports adopté en 2019) vise à accompagner le développement des sports loisirs, l'émergence de la prescription d'exercices physiques pour la santé, l'éducation au sport et à la santé, la structuration des offres sport-santé, et à garantir l'accessibilité (notamment financière) à ces activités.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 105 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Adoption du Plan Municipal de Santé en décembre 2023
- Priorisation, par le comité de pilotage, de 16 actions à mettre en œuvre en 2024
- Évaluation de cette mise en œuvre fin 2024 et définition des actions prioritaires 2025

D'IMPACT :

En cours de définition

